

SANTÉ

FICHE DES PRATIQUES
ÉCORESPONSABLES

Achat local



- > Engager de la main-d'œuvre locale.
- > Utiliser des articles de fabrication, outils et/ou matériaux de provenance locale.
- > Vendre des produits locaux et/ou en faire la promotion.
- > Fabriquer sa matière première pour prioriser les circuits courts.
- > Utiliser des produits frais, locaux et de saison (*Annexe IX*).
- > Faire réparer localement et/ou tenir des services de réparation sur place pour ses articles de fabrication, ses outils, ses objets électroniques et/ou ses matériaux.
- > Prioriser les produits qui proviennent d'endroits accessibles par voies routières (non par avion ni par bateau).

Compostage



- > Avoir un espace de compostage sur place.
- > S'assurer qu'aucun déchet organique ne va dans la poubelle.
- > Faire soi-même le processus de compostage.
- > Utiliser sur place son propre compost et/ou l'offrir à d'autres pour sa revalorisation.
- > Utiliser des emballages compostables (*Annexe V*).

Recyclage



- > Faire du recyclage et trier tout ce qui se recycle.
- > Utiliser et/ou offrir du papier à imprimer, du papier et du carton à dépliants publicitaires ou cartes d'affaires, des essuie-tout et du papier hygiénique de provenance recyclée et certifié FSC et/ou Alliance Rainforest (*Annexe XI*).
- > Faire recycler ses batteries et produits dangereux aux points de dépôt reconnus (*Annexe VI*).
- > Utiliser des emballages recyclés à 100% pré- et/ou post-consommation.
- > N'utiliser aucun polystyrène/plastique #6 comme emballage (sinon, les garder et les porter aux emplacements pour les recycler) (*Annexe III*).

Produits biodégradables



- > Utiliser des produits ménagers avec la mention biodégradable en 28 jours: savon à vaisselle, à linge, à vitre, multi-usage et dégraissant; certifiés par Écologo, ayant passé le test de l'OCDE 301 et/ou tout autre équivalent (*Annexe IV*).
- > Éviter le chlore et tout autre produit toxique pour nettoyer.
- > Utiliser et/ou vendre des produits naturels sans pesticide, engrais et produit chimique (*Annexe II*).
- > S'assurer de ne pas utiliser de produits dérivés de pétrole dans les ingrédients, notamment au niveau des cosmétiques.
- > S'assurer qu'aucun conservateur, additif, arôme, parfum et colorant artificiel, MSG, produit chimique ni procédé chimique de transformation n'a servi à produire les produits (*Annexe II*).
- > Utiliser de l'huile, de la peinture, de la teinture à l'eau et de l'encre à l'eau non toxiques et sans COV (*Annexe II*).
- > Utiliser des emballages biodégradables (*Annexe V*).

Réutilisation



- > Utiliser et/ou vendre des matières usagées. (sans contrevenir aux lois sur la salubrité et l'hygiène).
- > S'assurer que les matières en fin de vie soient triées et/ou réutilisées dans les établissements destinés à cet effet (*Annexe VI*).
- > Utiliser de la vaisselle et des contenants réutilisables et demander à ses employés de faire de même (ex. : boîte à lunch, tasse à café, bouteille d'eau, etc.).
- > Réutiliser les boîtes/emballages reçus lors de livraison pour les envois postaux, l'entreposage ou l'emballage.
- > Réutiliser les contenants de l'approvisionnement de produits pour de l'achat en gros ou en vrac afin d'éviter l'emballage.
- > Choisir des emballages réutilisables.
- > Utiliser des draps et/ou des lavettes lavables au lieu d'en prendre des jetables ou recyclables.
- > Faire de la consignment de contenants et prioriser cette avenue pour de la vente et/ou lors d'événements.

- > Faire en sorte que les fournisseurs reprennent leurs emballages et/ou leur demander de les réduire, de changer leurs types d'emballage et/ou d'utiliser des emballages biodégradables.
- > Utiliser et/ou vendre des produits qui facilitent la réutilisation et/ou la revalorisation (ex. : grands pots en verre pour le remplissage).
- > Avoir un système de revalorisation de l'eau (ex. : baril de récupération d'eau de pluie, système de revalorisation, etc.).
- > Utiliser et/ou vendre des produits durables.
- > Faire remplir les cartouches d'encre d'imprimante.

Action communautaire



- > Faire des dons à des organismes et/ou à des gens dans le besoin.
- > Faire de l'insertion sociale.
- > Offrir des ateliers et/ou de la formation à montants forfaitaires adaptés et/ou gratuits pour des gens dans le besoin.
- > S'assurer que les matériaux et produits utilisés soient fabriqués de façon éthique au niveau social (équitable) et environnemental, via une certification appropriée ou en vérifiant personnellement auprès des fabricants (*Annexe X*).
- > Fournir des espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Énergie verte



- > Après l'utilisation de batteries jetables, aller les porter aux bons endroits pour les recycler et/ou offrir soi-même un point de dépôt pour les collecter (*Annexe VI*).
- > Utiliser des transports alternatifs pour se rendre au travail et en encourager l'usage auprès des employés: navette, transport en commun, covoiturage, voiture électrique, vélo, marche, etc.
- > Utiliser des transports alternatifs pour la livraison et/ou pour le transport professionnel: navette, voiture électrique, vélo, etc.
- > N'utiliser aucune facture papier en privilégiant des moyens électroniques.
- > Utiliser, proposer et/ou vendre des produits/machinerie certifiés pour améliorer l'efficacité énergétique (ex. : minuterie, mode de veille, ampoules fluocompactes, électroménagers, etc.) (*Annexe VII*).

- › Utiliser, proposer et/ou vendre un système automatisé de réduction de la consommation d'eau (ex. : minuterie, mousseurs hydro-économiques sur robinets, etc.)
- › Proposer à ses clients, vendre et/ou utiliser un ou plusieurs panneaux solaires, éoliennes ou autres technologies visant à l'autonomie énergétique (*Annexe VII*).
- › Calculer ses émissions de gaz à effet de serre (tonnes de CO₂) et les compenser en achetant des crédits carbonés (*Annexe VIII*).
- › Utiliser des outils et de la machinerie qui ont été loués et/ou empruntés à une banque d'objets pour emprunt communautaire.
- › Utiliser des outils ne nécessitant pas de pétrole ni d'autres énergies fossiles.

Habitation écologique (lieu de travail)



- › Avoir des portes, des fenêtres, un système de ventilation, du calfeutrage et de l'isolation adéquat pour une bonne efficacité énergétique (*Annexe VII*).
- › Utiliser des matériaux de faible toxicité, biodégradables, réutilisables et revalorisables (pour les portes, les fenêtres, l'isolation, les planchers, les toits, la plomberie, le bois, la peinture, la teinture et autres).
- › Avoir un bâtiment laissant entrer la lumière naturelle.
- › Avoir un bâtiment certifié (ex. : LEED, Novoclimat, etc.) (*Annexe XI*).

Végétalisme



- › Utiliser et/ou vendre des produits sans ingrédient d'origine animale et/ou non testés sur les animaux, idéalement certifiés à cet effet (*Annexe XI*).

Appellation sans OGM



- › Utiliser/offrir des produits biologiques (*Annexe XI*).
- › Utiliser/offrir des produits non traités chimiquement (*Annexe II*).
- › Utiliser/offrir des produits sans OGM (*Annexe XI*).
- › Utiliser/offrir des produits animaliers certifiés éthiques (ex. : pêche durable) (*Annexe XI*).

Vrac



- > Utiliser des produits sans emballage ou dans des contenants réutilisés ou biodégradables.
- > Vendre des produits en vrac et offrir l'installation nécessaire pour que les clients puissent remplir leurs contenants (ex. : espace de remplissage, espace de nettoyage, espace pour peser le tare de ses contenants, etc.).

Aspect socio-économique



- > Avoir un système d'affaire progressiste (transparence au niveau des finances, des prises de décision et des actions).
- > Chercher à s'améliorer en réalisant régulièrement des enquêtes de satisfaction personnelle des employés afin de prendre en considération leurs opinions et leurs besoins.
- > Octroyer un minimum de quatre (4) semaines de vacances par employé durant l'année, en plus des jours fériés.
- > Mettre en place des outils pour recueillir, traiter et prendre en considération les remarques, suggestions et/ou réclamations de ses clients.
- > Proposer des tarifs préférentiels à ses employés.
- > Avoir une équité salariale entre les sexes.
- > Offrir des salaires équitables aux employés (*Annexe X*).
- > Utiliser une monnaie locale ou complémentaire.
- > Être ouvert au troc et/ou à l'échange de service.
- > Impliquer les employés dans la démarche d'écoresponsabilité de l'entreprise.
- > Mettre en place une politique de RSE (Responsabilité sociétale en Entreprise) (*Annexe X*).
- > Avoir un système économique en place pour pouvoir baisser les prix et rendre accessible à faible coût des produits biologiques et éthiques.